

2017/17/PR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU GIEC

10 septembre 2017

Le GIEC définit les grandes lignes de son sixième Rapport d'évaluation

MONTRÉAL, Canada, 10 septembre – Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'est mis d'accord sur les grandes lignes de sa prochaine évaluation scientifique exhaustive: le sixième Rapport d'évaluation du GIEC (RE6).

Lors d'une session tenue à Montréal (Canada), le GIEC a défini les grandes lignes des contributions que ses trois groupes de travail apporteront au sixième Rapport d'évaluation, qui seront finalisées en 2021. La prochaine étape consiste, pour le GIEC, à inviter les gouvernements et les organismes observateurs à désigner des auteurs parmi la communauté internationale de chercheurs pour l'élaboration du rapport.

«Les lignes directrices qui ont été définies associent les compétences de scientifiques issus d'un large éventail de disciplines aux priorités des décideurs. Elles permettront aux auteurs du GIEC de mettre au point une évaluation exhaustive, équilibrée et objective de nos connaissances sur le changement climatique, sur laquelle pourront s'appuyer les décideurs de tous les niveaux et dans toutes les régions» a déclaré le président du GIEC, Hoesung Lee.

Le projet de grandes lignes avait été élaboré à la suite de la réunion de préparation tenue en mai à Addis-Abeba (Éthiopie). À Montréal, des représentants des 195 gouvernements membres du GIEC l'ont examiné, avant d'établir les grandes lignes dans leur version définitive.

Le GIEC comprend trois groupes de travail: le Groupe de travail I évalue les éléments scientifiques du changement climatique; le Groupe de travail II est chargé des incidences, de l'adaptation et de la vulnérabilité et le Groupe de travail III étudie l'atténuation du changement climatique. Il compte également une Équipe spéciale sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, dont l'objectif est d'élaborer des méthodes approuvées par la communauté internationale pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre et établir des rapports à ce sujet.

La dernière publication qui sera élaborée dans le cadre du sixième Rapport d'évaluation sera le Rapport de synthèse, dont la structure sera définie en 2019 et qui sera publié en avril 2022. Y figureront les contributions des trois groupes de travail, ainsi que les rapports spéciaux qui seront élaborés pendant le cycle du sixième Rapport d'évaluation.

Les grandes lignes définies d'un commun accord, qui peuvent encore faire l'objet de modifications de pure forme, peuvent être consultées sur le site Web du GIEC. Les décisions y relatives ont été prises par le GIEC à sa quarante-sixième session, tenue à Montréal du 6 au 10 septembre 2017, à l'invitation du Gouvernement canadien. L'ordre du jour détaillé et les autres documents de la session peuvent être consultés à l'adresse suivante: http://ipcc.ch/scripts/_session_template.php?page=_46ipcc.htm.

À Montréal, le GIEC a également étudié les mesures pouvant être envisagées pour renforcer sa stabilité financière et faire coïncider ses activités avec les cycles mondiaux d'inventaires réalisés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

Le Bureau de presse du GIEC, courriel: ipcc-media@wmo.int
Werani Zabula, +41 22 730 8120 ou +41 79 704 2459 (à Montréal)

Suivez l'actualité relative au GIEC sur Facebook , Twitter , @IPCC_CH, LinkedIn  et Instagram .

Notes à l'intention des rédacteurs

Qu'est-ce que le GIEC?

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est l'organisme international chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées au changement climatique. Créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), il a pour but de présenter régulièrement aux décideurs des évaluations concernant les éléments scientifiques du changement climatique, ses conséquences, les risques y afférents, ainsi que les possibilités d'adaptation et d'atténuation.

Grâce aux évaluations du GIEC, les autorités, à tous les niveaux, disposent d'informations scientifiques qui peuvent être utilisées pour mettre en place des politiques relatives au climat. Ces évaluations occupent une place centrale dans les négociations internationales sur les mesures à prendre pour faire face au changement climatique. Dans un souci d'objectivité et de transparence, les rapports du GIEC sont rédigés et révisés en plusieurs étapes.

Le GIEC évalue les milliers d'articles scientifiques publiés chaque année, en vue d'informer les décideurs de nos connaissances et de nos lacunes dans le domaine des risques liés aux changements climatiques. Il détermine les éléments sur lesquels la communauté scientifique s'accorde, ceux à propos desquels les opinions divergent et ceux qui nécessitent de plus amples recherches. Le GIEC ne conduit pas ses propres travaux de recherche.

Pour établir ses rapports, le GIEC mobilise des centaines de scientifiques et autres responsables, issus d'horizons très divers. Une dizaine d'employés permanents seulement travaillent au Secrétariat du GIEC.

Les membres du Groupe d'experts sont les 195 gouvernements membres. Ces derniers procèdent par consensus pour approuver les rapports du GIEC et établir ses procédures et son budget lors d'assemblées plénières.

Le GIEC compte trois groupes de travail: le Groupe de travail I, chargé des éléments scientifiques du changement climatique; le Groupe de travail II, axé sur les incidences, l'adaptation et la vulnérabilité, et le Groupe de travail III, qui étudie l'atténuation du changement climatique. Il compte également une Équipe spéciale sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, qui élabore des méthodes pour mesurer les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre.

Les rapports d'évaluation du GIEC sont élaborés à partir des contributions de chacun des trois groupes de travail, auxquelles s'ajoute un Rapport de synthèse. Les questions intersectorielles qui relèvent de plusieurs des trois groupes de travail font l'objet de rapports spéciaux, plus courts et plus ciblés que les évaluations présentées dans les principaux rapports.

Sixième cycle d'évaluation

À sa 41^{ème} session (février 2015), le GIEC est convenu d'élaborer un sixième Rapport d'évaluation (RE6). À sa 43^{ème} session (avril 2016), il a décidé d'élaborer, en plus du sixième Rapport d'évaluation, trois rapports spéciaux et un rapport méthodologique sur la mise à jour des *Lignes directrices pour les inventaires nationaux sur les gaz à effet de serre*.

Le premier de ces rapports spéciaux, qui sera finalisé en septembre 2018, est intitulé: *Réchauffement planétaire de 1,5 °C: Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la riposte mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*.

Le rapport méthodologique intitulé *Révision 2019 des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* sera publié en mai 2019.

En septembre 2019, le GIEC publiera également deux rapports spéciaux: le *Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique*, et *Changement climatique et terres émergées: rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres*.

Les contributions des trois groupes de travail au sixième Rapport d'évaluation seront publiées en 2021 et le rapport de synthèse, en avril 2022.

De plus amples renseignements, notamment des liens permettant d'accéder aux rapports du GIEC, sont disponibles à l'adresse suivante: www.ipcc.ch.